

L'année « vin-vin » des Côtes de Gascogne fêtée à Éauze

Lors de la soirée de la Saint-Vincent



L'année « vin-vin » des Côtes de Gascogne fêtée à Éauze

Cette année « vin-vin » (1) - ou 2020 si l'on préfère – c'est le 40e anniversaire de la création du Syndicat de défense de producteurs de vins de pays des Côtes de Gascogne, né le 15 mai 1979. Cet anniversaire, les vigneronns le fêtent lors d'une Saint-Vincent exceptionnelle, à Éauze, du vendredi 24 au dimanche 26 janvier. Ci-dessous, nous rendons compte de la soirée du samedi 25 janvier, consacrée à deux événements :

le lancement d'un numéro spécial de Côté Gers sur le 40e anniversaire des Côtes de Gascogne,

la remise des Prix du 39e concours des vins de Gascogne.

Lancement du magazine

Le titre explique son objet :

« Si le Gascogne m'était conté...

40 vigneronns racontent 40 ans de Côtes de Gascogne ».

Le magazine est composé de deux parties :

l'histoire de la création des Côtes de Gascogne,

40 articles où 40 vigneronns présentent eux-mêmes et leur travail.

Dans son intervention ardente, Jean-Pierre Drieux, coprésident du syndicat et de l'interprofession et l'un des deux auteurs de ce projet, rend hommage aux précurseurs qui ont créé le syndicat et eu l'idée lumineuse de la dénomination Côtes de Gascogne : « une poignée de visionnaires », comme Olivier Desprats, président de la Cave de Condom, son directeur Pierre Roseau, Monsieur Lévignac, directeur régional de l'Onivins (devenu France Agrimer) et Jean-Louis Carrère, 1er président du syndicat. « Une liste loin d'être exhaustive ».

L'orateur fait une place particulière au rôle d'André Dubosc (2), créateur de Plaimont et à celui de son président Bernard Bonnet.

Il a fallu restructurer le vignoble, investir dans des chais modernes et performants et « rechercher sans cesse l'amélioration de la qualité ». Cela a réussi, parce que « toutes et tous sont passionnés, audacieux, courageux, prêts à relever tous les défis de la qualité, les défis environnementaux et commerciaux (...) Ils sont prêts à conquérir le monde et à porter haut et fort les couleurs si belles de la Gascogne ».

Noter que tous les textes sont bilingues français-anglais.

Les Côtes de Gascogne en chiffres

12 000 ha sont consacrés aux Côtes de Gascogne par 1 000 producteurs, sur les 20 000 ha du vignoble gersois.

Ils produisent 750 000 hl, ce qui fait de l'IGP (Indication Géographique Protégée) Côtes de Gascogne la 2e IGP de France derrière celle du Pays d'Oc.

Le Gers est aussi le 1er département français producteur d'IGP vin blanc. 60 millions de bouteilles sont conditionnées dans le Gers. Plus de 200 millions d'euros sont ainsi déversés dans l'économie locale.

30 millions de bouteilles de Côtes de Gascogne sont vendues dans le secteur traditionnel en France : « notre notoriété ne cesse de croître ». En témoigne que « 95 % des cavistes français proposent un ou plusieurs Côtes de Gascogne ».

« Tout cela est le résultat d'un formidable travail collectif », conclut Jean-Pierre Drieux.

Pour l'intervenant, l'utilisation de l'encépagement local est la clé de la réussite. Des expérimentations ont lieu pour combiner les cépages locaux avec des cépages résistants aux maladies.

Il faut réfléchir à l'introduction de l'agriculture bio dans le Gers, sans oublier la promotion des vins et de l'armagnac. À ce sujet, des manifestations comme le Tempo Latino sont des occasions idéales.

Rendez-vous pour des Portes ouvertes dans les domaines les 27 et 28 juin. Avec « des expressions artistiques ».

Intervention de Vincent Piquemal, président des Vignerons indépendants de Gascogne

C'est Vincent Piquemal qui ouvre la soirée en présentant le magazine. Il annonce que le projet de Maison du vignoble Gascogne-Armagnac va se concrétiser rapidement : le permis de construire est validé. 1 800 m² seront construits sur un terrain de 1 300 m².

Le dîner qui achève la soirée, sera consacré à la gastronomie russe. Vincent Piquemal note que la Russie est de nouveau, depuis 2018, un excellent débouché pour les vins français. En particulier, les 18-34 ans s'éloignent de la vodka et boivent du vin.

Puis le président des Vignerons indépendants de Gascogne annonce les résultats du 39e concours des vins de Gascogne 2018 (voir document ci-dessous).

(1) Comme dit Vincent Piquemal, président des vignerons indépendants de Gascogne, qui renchérit : « 40 ans, c'est 2 fois 20 ! ». (2) Celui-ci ajoute Victor Lagrave, président de la Cave de Saint- Mont, Guy Desbons, président de la Cave de Plaisance et Gaston Ladois, président de la Cave d'Aignan.

N.B. - La photo du haut de page montre l'assistance dans le hall des expositions à Éauze.



Vincent Piquemal au micro



Jean-Pierre Drieux



Olivier Dabadie



Christian Cardona, directeur de la Chambre d'Agriculture, félicite les vignerons



Les lauréats du 39e concours et les officiels

Palmarès du 39ème Concours des Vins de Gascogne Eauze - Samedi 25 janvier 2020	
CATEGORIE COLOMBARD	
Premier	Domaine de Guilhon d'Aze - Denis TASTET à Larée (Cuve 12 Gc)
Deuxième	Domaine Saint-Martin - Marc SAINT-MARTIN à Réans (Cuve 5)
Troisième	Domaine de la Lèbe - Matthieu BERNUSSEAU à Eauze (Cuve C24)
CATEGORIE CHARDONNAY	
Premier	Domaine de Mauchan - Rémi BRAISSANT à Mézin (Cuve 1/6)
Deuxième	Château du Tarquet - Famille GRASSA à Eauze (Cuve Fil 66)
Troisième	Château du Tarquet - Famille GRASSA à Eauze (Cuve Fil 62)
CATEGORIE GROS MANSING	
Premier	Domaine des Cassagnoles - Laure BAUMANN à Gondrin (Cuves C40 + GV39)
Deuxième	Domaine de Saint-Lannes - Nicolas DUFOUR à Lagravelle du Ges (Cuve 22)
Troisième	Domaine Laffitte - Christophe et Sébastien LAFFITTE à Ayeu (Cuve 21)
CATEGORIE ASSEMBLAGE	
Premier	Domaine de Ménard - Famille JEGELEHNER PRATAVERA à Gondrin (Cuve LCM19)
Deuxième	Domaine de Chitrouel - Philippe FEJAS à Laroque sur l'Osse (Cuve 13)
Troisième	Domaine des Cassagnoles - Laure BAUMANN à Gondrin (Cuves C40 + C2 + C15 + C30)
CATEGORIE UGNI BLANC	
Premier	Domaine de Joy - Famille GESSLER à Paris (Cuve ESP17)
Deuxième	Domaine des Cassagnoles - Laure BAUMANN à Gondrin (Cuve C30)
Troisième	Domaine Laffitte - Christophe et Sébastien LAFFITTE à Ayeu (Cuve 14)
CATEGORIE SAUVIGNON	
Premier	Château de Millet - Laurence DECHE à Eauze (Cuve GV8)
Deuxième	Domaine Villa Dria - Jean-Pierre DRIEUX à Eauze (Cuve 20)
Troisième	Domaine de Joy - Famille GESSLER à Paris (Cuve 255)
CATEGORIE DOUX / MOELLEUX	
Premier	Domaine de Mauchan - Rémi BRAISSANT à Mézin (Cuve 3)
Deuxième	Domaine de Ménard - Famille JEGELEHNER PRATAVERA à Gondrin (Cuve 57)
Troisième	Domaine de Maubert - Sylvain et Nadège FONTAN à Noulens (Cuve C14)
CATEGORIE ROUGE	
Premier	Domaine de Saint-Lannes - Nicolas DUFOUR à Lagravelle du Ges (Cuve 18)
Deuxième	Domaine des Remparts - Silas MARCELLIN à Gaspary (Cuves 1+3+20)
Troisième	Domaine de Ménard - Famille JEGELEHNER PRATAVERA à Gondrin (Cuve 15)
CATEGORIE ROSE	
Premier	Domaine de Chitrouel - Philippe FEJAS à Laroque sur l'Osse (Cuve 128)
Deuxième	Domaine des Cassagnoles - Laure BAUMANN à Gondrin (Cuve GV54)
Troisième	Domaine de Moura - Alain Réon à Lagravelle du Ges (Cuve 8)
SUPER PRIX DU JURY	
Premier	Domaine de Ménard - Famille JEGELEHNER PRATAVERA à Gondrin (ASSEMBLAGE Cuve LCM19)
Deuxième	Domaine de Guilhon d'Aze - Denis TASTET à Larée (COLOMBARD Cuve 12 Gc)
Troisième	Domaine de Chitrouel - Philippe FEJAS à Laroque sur l'Osse (ASSEMBLAGE Cuve 13)

Palmarès 2020 du 39 e concours



Un vigneron multirécompensé



Autre vigneron multirécompensé qui reçoit le Prix spécial du jury du député, Jean-René Cazeneuve